

Nille de Rouyn-Noranda
www.rouyn-noranda.ca/inondations

Inondation Lac Bruyère, 2008

APRÈS UNE INONDATION

Que faire après une inondation?

Lorsque l'eau s'est retirée, si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez réintégrer votre domicile. Faites-le de préférence de jour, car il est alors plus facile de constater les problèmes et les dangers. À votre arrivée, prenez des photos pour documenter les dégâts causés par l'eau. Elles pourront servir en cas de réclamation.

Démarches administratives

Si vous avez subi des dommages, vous devez faire votre réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique et non auprès de la Ville de Rouyn-Noranda. Pour cela, vous pouvez appeler la ligne sans frais d'aide financière aux sinistrés : 1 888 643-AIDE (2433).

Vous devez également aviser votre assureur afin qu'il constate les dégâts et aviser l'institution bancaire qui vous a consenti un prêt hypothécaire pour déclarer les dommages.



Quelques étapes indispensables pour assurer votre sécurité

ÉLECTRICITÉ

Consultez un électricien avant de rebrancher l'électricité.







EAU POTABLE

Considérez l'eau provenant d'un puits individuel comme non potable, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillon pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.



NETTOYAGE

- Portez masque, gants, bottes de caoutchouc, vêtements longs et lunettes de protection afin d'éviter tout contact avec l'eau et les matériaux souillés.
- Ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer les pièces et faire baisser le taux d'humidité.
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, tels que plaques de plâtre, laine minérale, tapis, bois pressé, matelas, meubles rembourrés, etc.
- Jetez tous les produits de beauté, articles de toilette et aliments ayant été en contact avec l'eau. Si l'électricité a été coupée plus de 24 heures, jetez également les aliments conservés dans vos réfrigérateurs et congélateurs. Dans tous les cas, assurez-vous que les aliments sont salubres avant de les consommer.
- Retournez à la pharmacie les médicaments ayant été en contact avec l'eau pour que le pharmacien puisse les détruire en toute sécurité.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de votre territoire.



TERRAINS ET BÂTIMENTS

- Assurez-vous de la sécurité structurale de votre demeure. Soyez attentif à tout gonflement des murs ou des planchers.
- Ne touchez jamais aux fils et aux installations électriques qui se trouvent au sol. Communiquez avec Hydro-Québec, au numéro 1 800 790-2424, si vous voyez une ligne électrique au sol.
- Enlevez avec prudence tous les matériaux et débris qui ont été en contact avec l'eau et qui pourraient être contaminés.
- Si vous avez utilisé des sacs de sable :
 - o Enlevez les sacs immédiatement après le retrait des eaux de crues;
 - Disposez-les à l'extérieur du littoral et de la bande riveraine;
 - Si vous souhaitez conserver les sacs de sable, entreposez-les à l'abri de la lumière puisque les sacs se décomposent au soleil;
 - Si vous ne souhaitez pas les conserver, laissez-les bien en vue, le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville les récupèrera.



TERRAINS ET BÂTIMENTS (SUITE)

 Gérez vos matières résiduelles en respectant les normes prescrites. Pour toute question, vous pouvez joindre la ligne INFO-VisezVert au 819 797-7114.







PLOMBERIE

- Avant d'utiliser vos appareils de plomberie, assurez-vous que le réseau municipal d'évacuation ou votre fosse septique soient fonctionnels.
- Nettoyez ou remplacez les aérateurs, les pommes de douche et leurs tuyaux flexibles.
- Vérifiez et nettoyez, au besoin, les orifices d'évacuation des appareils sanitaires et assurez-vous de leur bon fonctionnement (y compris l'intérieur du réservoir de la toilette ainsi que le trop-plein des lavabos et des baignoires).
- Nettoyez les fosses de retenue et vérifiez le fonctionnement des pompes de relevage.
- Localisez, vérifiez et nettoyez les avaloirs de sol et les clapets antirefoulement.
- Faites inspecter, au besoin, les dispositifs antirefoulement par un vérificateur certifié.
- Vidangez, nettoyez et remplacez les filtres de l'adoucisseur d'eau, au besoin.



Une installation septique bien conçue et entretenue devrait, en temps normal, fournir les performances attendues même si elle est située dans une plaine inondable. Cependant, durant la période d'inondation, les eaux usées des résidences isolées ne sont pas traitées et, en conséquence, les eaux souterraines et les eaux d'inondation peuvent être contaminées.



- Évitez d'utiliser le système de traitement lorsque le sol est encore inondé ou saturé en eau.
- Videz la fosse septique le plus tôt possible après l'inondation lorsque le sol n'est plus saturé en eau. Videz également le poste de pompage, s'il y a lieu. La vidange doit être réalisée par une entreprise spécialisée, afin d'éviter que les eaux se retrouvent dans l'environnement.
- Videz également le poste de pompage, s'il y a lieu.
- Suivez les recommandations du fabricant si vous disposez d'un système de traitement des eaux certifié NQ 3680-910.
- Faites inspecter l'installation septique par un professionnel compétent en la matière si des bris sont soupçonnés ou si un mauvais fonctionnement est constaté.
- Assurez-vous que les couvercles de la fosse septique sont sécuritaires et que les orifices d'inspection n'ont pas été bloqués ou endommagés.
- Examinez toutes les connexions électriques pour vérifier s'il y a des dommages avant de rétablir l'électricité. Assurez-vous que les dispositifs sont propres et secs.
- Vérifiez le couvert végétal sur la fosse septique et le champ d'épuration. Réparez les dommages causés par l'érosion.
- Nettoyez la zone et désinfectez le sol si les eaux usées ont été refoulées dans le sous-sol.
- Ne pas compacter le sol sur le champ d'épuration en circulant avec des véhicules.





Ce document ne constitue pas une politique municipale et n'engage en rien la responsabilité de la Ville quant aux dommages subis malgré le respect des suggestions proposées. Le propriétaire demeure responsable de la sécurité des lieux, mais la Ville lui offre un soutien.

Service des communications de la Ville de Rouyn-Noranda | Mise à jour : 21 mai 2019